

038 Exploiter la puissance de l'UICN : stimuler la synergie pour le Zéro net, le Positif pour la nature et une transition énergétique juste

CONSTATANT les températures mondiales record atteintes en 2024, la meilleure estimation donnée par l'Organisation météorologique mondiale du réchauffement mondial en 2024 constituant un dépassement de 1,34 à 1,41°C et les conséquences de plus en plus graves du changement climatique d'origine humaine sur la nature, les populations et notre planète, comme en témoignent les meilleures données scientifiques disponibles ;

[SOULIGNANT la nécessité pour les Parties de développer, préparer, mettre à jour ou améliorer en amont de la COP30 les Contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris sur le changement climatique ainsi que les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;]

ACCUEILLANT FAVORABLEMENT les conclusions de l'atelier conjoint de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, indiquant que les crises du climat et de la biodiversité sont interconnectées et nécessitent des solutions synergiques assorties de changements systémiques ;

RAPPELANT la Résolution 7.114 *Solutions intégrées pour faire face au changement climatique et aux crises qui frappent la biodiversité* (Marseille, 2020) ;

RAPPELANT ÉGALEMENT la Déclaration commune de la COP28 sur le climat, la nature et les peuples, portée par les présidences des Conventions de Rio lors de la Conférence des Parties (COP) ;

NOTANT EN OUTRE l'importance critique du renforcement des liens entre les Conventions de Rio et les autres mécanismes internationaux pertinents ;

RAPPELANT la Stratégie de l'UICN pour la jeunesse, la Stratégie autodéterminée des peuples autochtones, la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et d'autres stratégies pertinentes ; et RECONNAISSANT le rôle vital des acteurs de la société civile dans l'action en faveur du climat, de la nature et de la transition énergétique, constatant que ces actions doivent être justes, équitables et fondées sur les droits ;

PRENANT ACTE de la progression du monde vers le Zéro net, le Positif pour la nature et une transition énergétique juste, et qu'il faut de toute urgence accélérer l'action dans ce sens ;

RECONNAISSANT que les efforts déployés à l'échelle mondiale restent insuffisants et que le monde n'est pas en bonne voie pour limiter la hausse du réchauffement climatique à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels et stopper puis inverser la perte de biodiversité à l'horizon 2030 ; et

NOTANT ÉGALEMENT l'importance des synergies parce qu'elles peuvent : optimiser l'utilisation des ressources limitées, assurer une cohérence dans les politiques publiques pour le climat et la biodiversité ; promouvoir le dialogue entre les acteurs publics et privés pour atteindre ces objectifs ; accélérer les mécanismes de mise en œuvre ; et faciliter la coopération internationale et la mobilisation des ressources, entre autres avantages ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général, aux Membres, aux Commissions et aux composantes concernées de :

a. promouvoir des systèmes Zéro net crédibles et obligatoires favorisant les objectifs publics et privés réalisables ;

b. œuvrer à la finalisation des éléments systémiques nécessaires pour obtenir des résultats efficaces concernant le Zéro net et le Positif pour la nature ;

c. plaider pour que le Positif pour la nature qui, conformément à sa définition consensuelle, vise à « mettre un terme et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 par rapport à 2020 et atteindre un rétablissement complet d'ici 2050 » devienne un objectif officiellement reconnu auquel les secteurs public et privé contribuent ;

d. appeler à identifier les domaines existants de collaboration afin de renforcer les synergies entre les des Conventions de Rio en faveur du Zéro net, du Positif pour la nature et d'une transition énergétique juste, correcte et équitable ; et

e. prier instamment le secteur privé et les acteurs concernés de renforcer l'intégrité et l'alignement de leurs objectifs Zéro net sur le seuil de 1,5°C.

2. DEMANDE au Directeur général de travailler avec les Membres de l'UICN et les Commissions pour :

a. plaider en faveur d'une transition énergétique juste qui respecte la protection de la biodiversité et les droits des peuples autochtones [et des communautés locales (PACL)], selon qu'il convient ;

b. élaborer des orientations et bonnes pratiques relatives aux pratiques énergétiques durables qui réduisent les conséquences sociales et environnementales négatives, en mentionnant tout particulièrement les conceptions et activités sans danger pour la nature, l'implantation des infrastructures et les activités minières ainsi qu'en incluant la participation effective des peuples autochtones [et des communautés locales (PACL)], des organisations de la société civile (ONG) et d'autres acteurs concernés et, lorsque cela est possible, qui entraînent un gain net concret de biodiversité ;

c. encourager l'utilisation des évaluations stratégiques environnementales de prévention pour guider le choix des sites de développement lié à l'énergie ainsi que le respect de la hiérarchie d'atténuation, conformément aux bonnes pratiques relatives aux conceptions et aux activités sans danger pour la nature, ainsi que l'inclusion des évaluations des impacts sociaux et environnementaux comme des composantes obligatoires du processus d'approbation des projets liés aux énergies renouvelables et à l'exploitation critique des ressources minérales et minières ;

d. promouvoir la mise en œuvre des mécanismes équitables de partage des bénéfices pour veiller à ce que les peuples autochtones [et communautés locales] reçoivent une compensation juste ;

e. soutenir les initiatives de renforcement des capacités et les possibilités de financement pour aider les peuples autochtones [et] [ainsi que les] communautés locales à prendre part aux pratiques énergétiques durables et aux efforts de conservation ; et

f. soutenir la mise en œuvre des objectifs collectifs convenus dans le cadre du premier bilan mondial au titre de l'Accord de Paris, y compris la transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, en accélérant l'action pendant cette décennie critique, afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 conformément à la science, et l'amélioration des efforts en vue de stopper et d'inverser la déforestation et la dégradation des forêts à l'horizon 2030.

[f.alt. [soutenir] [promouvoir] l'initiative réclamant un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles et appeler à sa négociation].

[f.alt2 développer une analyse de la pertinence de l'initiative du Traité de non-prolifération des combustibles fossiles et présenter ses conclusions aux Membres].

g. promouvoir l'application volontaire ou obligatoire des cadres de divulgation pour que les entreprises rendent compte de leurs impacts et de leurs liens de dépendance à la nature ainsi que l'élaboration d'objectifs fondés sur la science pour le climat et la nature.